VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT
Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,

49 6" 2" x 125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,

2219 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,

Nos 346-48 rue Audubon, entre les rues Gén Hood et Wall,

Résidence à Deux Etages,

No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,

Dans l'ilet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard, devant être vendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing.

No 86,256—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté d'un jugement rendu le 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pillé, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909, et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, couverte en ardoises, retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de toilette garnie sur le devant le côté et dans le fond. Au premier et deuxième étage gaz et électricité et installations avec combinaison partout. Cheminée en bois dur avec devant en tuiles à carreau partout. Sous-sol, deux citernes, hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec jolie nuance et la maison est tout à fait moderne en tout respect et est connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus et contiguë au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 43 6" 2" de face à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, la banquette est faite et le terrain est élevé.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le devis ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 8" 4" pieds de face sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres, galerie, hangar, cuve, etc., loué $10.00 par mois et portant le numéro municipal 2219 rue Soniat.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Audubon, Gén. Hood, Wall et Broadway, et mesurant trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double retiré contenant de chaque côté 4 chambres, une galerie devant, une cour devant et derrière, citerne, etc., loué à $22 00 et portant les numéros municipaux 346-48 rue Audubon.

5° (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne mesurant 30 pieds 3 pouces sur une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades, 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux et 126 pieds sur la ligne de côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contiguë à la propriété ci-dessus décrite dans le même ilet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur les lignes du lot No 1 et toute la profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence simple à deux étages, retirée derrière une jolie clôture en fer, et contient salle de réception, salons doubles, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, bain avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gaz partout, bien tapissé, galerie devant en haut et en bas, pelouse devant la maison, etc. Dans la cour se trouvent un hangar et une écurie à deux étages faisant face à la rue Bordeaux, et portant le numéro municipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 5-B et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pillé, député-voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 9, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 14 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'ilet dernièrement mentionné seront vendus réparément.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement desquels dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

J. Zach Spearing, J. C. Henriques, Henry G. McCall, avocats.

7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lac.

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage.

Une occasion exceptionnelle, convenable pour Bureau, Bâtisse, Hôtel, Appartements, Bâtisse pour Club.

Spéculation ou placement de premier ordre. Deux bâtisses substantielles à trois étages avec mansarde, Nos 602-604 rue Carondelet coin de la rue Lafayette, maintenant occupé par la Sewerage and Water Board, loués à bail jusqu'au 30 septembre 1910. Situé vis à vis de l'annexe de l'Hôtel de ville, près du site proposé des bureaux de la nouvelle Poste.

Jeudi, le 22 avril 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Succession de Martha Mead, veuve de James West.

No 85 413—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

Stanford West et als vs Gladys West et als.

No 88,759—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre, dans l'affaire intitulée Succession de Martha Mead, veuve de James West, No 85 413, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, lequel daté et signé du 18 mars 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D et en vertu d'un jugement dans l'affaire intitulée Stanford West et als vs Gladys West et als, No 88,759, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 mars 1909, lu et signé le 19 mars 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Lafayette, St-Charles et Girod, désigné comme lot No 1 sur un plan déposé par le Shérif de cette paroisse, dans l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, un devis duquel dernier plan est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castel, ancien notaire, le 12 avril 1878, de la succession de Hugh McCloskey, au Dr James West. Ledit lot de terre formant le coin des rues Carondelet et Lafayette, et mesurant d'après ledit plan de Pilié vingt-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur environ cent cinquante pieds quatre pouces de profondeur et faisant face à la rue Lafayette toutes les mesures plus ou moins, et bornés dans le fond par une allée commune vingt pieds en largeur s'ouvrant sur ladite rue Lafayette, laquelle allée est en commun au dit lot et autres.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Girod et Lafayette (autrefois rue Hevia) et mesurant vingt-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant désigné par le No deux sur un plan dressé par C. F. Zimple député-voyer général, le 15 novembre 1834, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, ensemble avec une allée dans le fond, vingt pieds de profondeur, s'ouvrant à la rue Lafayette (autrefois rue Hevia) sur laquelle on a établi un droit de servitude ou usage en faveur de eux en commun audit lot et autres lots s'y étendant.

Les améliorations consistant de deux bâtisses en briques à trois étages avec mansarde, chacune contenant environ 18 chambres, vestibule sur chaque étages, citernes, etc. Les deux bâtisses ont les connections pour le drainage et le sewerage et sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1910 à raison de cent trente deux et 50|100 dollars ($132,50) par mois et sont connues comme numéros municipaux 602 et 604 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, les rues Carondelet et Lafayette, sont pavés avec de l'asphalte.

Conditions—Un tiers (1|3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à 8 0|0 d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement.

Lesdits billets devant être divisés en montants correspondants avec chaque part des vendeurs, avec hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, ledit acte ou lesdits actes de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1909, comme partie du prix d'achat, aussi les frais de l'acte ou des actes de vente par devant Fergus Kernan, notaire, incluant les frais des certificats. L'acquéreur ou les acquéreurs devant prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

3

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillot et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'ilet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire, ledit ilet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No Dix formant le coin de l'avenue St Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegin h par achat de Hugh R Brinson, le 19 novembre 1861, par acte pardevant R. J. Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, folio 166.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire, 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B. McMurray Jr

CARRERE & KEENEY
Encanteurs. 806 rue Perdido.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hannah Hogen, quelquefois nommée Hannah Hogen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,442 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (si ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Carleton Hunt, exécuteur testamentaire de cette succession, lui soit par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Carleton Hunt, avocat.

20 mars—20 23 30

Succession de L. Theodore Berg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,864—Division C — Attendu que Charles Berg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. Theodore Berg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat.

19 mars—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,746—Cour Civile de District.

Succession de George John Brunner et de Mary Groto, son épouse.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée rendu et signé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4, borné par les rues Chartres, Royale, Jeanne et Barthélemy, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1859, déposé en l'étude de E. Bonny, notaire en cette ville, lequel lot forme le coin des rues Jeanne et Chartres mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Jeanne sur une profondeur et façade à la rue Chartres de cent dix-neuf pieds quatre pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 payer pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, et déposer 10 0|0 au moment de la vente chez

G. S. Livaudais, avocat.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Perrault versus Augusta et Alice Perrault. No 87,921, Cour Civile de District.

Quatre(4) Terrains Elégants

Dans le Faubourg Franklin,

Troisième District.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté —— 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

1° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 3, 23, 24 de l'ilet No 202 Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1348) borné par les rues Magistrat, Hunter Law et l'avenue Franklin, ledit lot No 3 mesurant 23 pieds de face à la rue Magistrat sur 153 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes et 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à l'avenue Franklin sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

2° Un certain lot de terre désigné par le numéro 10 dans l'ilet No 220 du Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1484), borné par les rues Law, Deers et Hunters et la Promenade Florida, mesurant 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Law sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère le paiement de l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL,
Encanteur, No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268—W.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 5

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Baudoin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 25 40 (autrefois l'ilet No 84) borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Beauregard et Manuel, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois,

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 88,408—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages, No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain, sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Douane, désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pillé, voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888, et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt-six [26] pieds cinq [5] pouces et trois [3] lignes de face rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent huit [108] pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'ilet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCoy, ancien notaire en cette ville, à une distance située à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer; louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1|3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un an en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre, signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0|0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout autres clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0|0) honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Arnaud Ramar, No 88,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon) St Antoine, Livingston ou (Mandolin) et Pélopidas; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la Pontchartrain Rail Road Company, d'après un acte pardevant A. A. Baudouin, notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans la Succession de André Cuisiat, No 88,062, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certaines lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, le 5 mars 1838, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet 45 (autrefois l'ilet No 184 du faubourg Franklin), borné par les rues Franklin, Painters (Magistrat) (maintenant Dorgenois) et Law, mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisiat par achat de Théodule Dronet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 644.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession vacante de Charles Perrean de Fonterman, No 82 523, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Bongeral, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12, dans le carré No 64, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Célestine [maintenant Johnson] Génie, [maintenant Galvez], Champs-Elysées et Français. Lesdits terrains mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Génie [maintenant Galvez] sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française; le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Français, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs-Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Olivella Dupont; enregistré C. O. B. 8, folio 258; près des chars de la rue Oleanne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple

Connu comme No 4011 rue S. Rempart

Ilet Rues Général Taylor et Marengo.

Dans l'Affaire de la Succession de Mme Elmire Smith.

No 88,565—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 1er avril 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 février 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Saratoga, Général Taylor et Marengo, désigné par le No 28, plan de S. G. Del Isle, voyer, le 5 mai 1893 annexé à un acte pardevant E. Commagère, ancien notaire le 28 juin 1893, et mesurant 30 pieds 10 pouces à la rue S. Rempart, 27 pieds 6 pouces et deux lignes dans le fond, sur 152 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 27, et 150 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 29, moins 5 pieds 7 pouces sur la ligne du fond dudit lot et venant à un point à la rue S. Rempart sur la ligne divisant ledit lot du lot No 29 d'après une vente faite par acte pardevant C. A. Butler, notaire, le 28 mars 1904.

Les améliorations sont connues comme No 4011 rue S. Rempart et consistent en un cottage simple contenant galerie sur le devant et sur le côté, cinq chambres, bâtisses dans le fond.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, avec Cicero Ramsey, encanteur.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

28 fév—28—mars 7 14 21 28—av 1

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magnifique Résidence Moderne

Avec Grands Terrains,

No 3317 RUE CARONDELET.

SUCCESSION DE
CHARLES LEE SHEPARD
ET
DE NELLIE WALKER SHEPARD, SA VEUVE, CONSOLIDÉE.

No 85,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau, 339 rue Carondelet, JEUDI, le 29 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 17 mars 1909 et signé le 23 mars 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

La magnifique résidence moderne en bois à deux étages No 3317 rue Carondelet, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres et chambre à bain, le terrain est décrit comme suit:

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No municipal 426, borné par les rues Toledano, Baronne, Carondelet et l'avenue Louisiana; ledit lot est désigné par le No SIX du vieil ilet No 24 et mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 8 août 1837 et déposé parmi les registres de la paroisse Jefferson.

2° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même district et ilet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatre (4) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds ou plus de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même District et ilet, contigue à la propriété ci-dessus décrite mesurant neuf (9) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds de profondeur, étant la portion du fond des lots 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville. Toute la dite propriété étant connue comme 3317 rue Carondelet et ayant une profondeur à la rue Carondelet de 45 pieds plus ou moins, à un point à environ deux (2) pieds de la propriété contigue connue comme 3313 rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté, de la 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, s'étendant vers l'avenue Louisiana de la sur une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond, laquelle ayant 32 pieds en largeur.

La propriété est à un ilet de l'avenue St-Charles et à proximité de plusieurs lignes de chars, cela conviendra à celui qui cherche une résidence désirable et commode.

Conditions—Un tiers (1|3) ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, le paiement différé devant être représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété foncière. Acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le paiement des dits billets et l'acquéreur dev